

LES
COMPTES
2017-2018

ANNEXE



Eglise
protestante
de Genève

FINANCES

COMPTES ET RÉSULTATS DE L'EPG

En milliers de francs

BILAN (EN MILLIERS DE FRANCS)

	SOLDE AU 31.03.2018	SOLDE AU 31.03.2017	DIFFÉRENCE	DIFFÉRENCE EN %
ACTIFS				
Total Actifs circulants	9'359	9'882	-523	-5%
Actifs immobilisés				
Total Immobilisations financières	110	135	-25	-19%
Total Immobilisations financières dédiées et aliénables	5'231	4'716	516	11%
Total Immobilisations corporelles meubles	5	13	-8	-58%
Total Immobilisations corporelles immeubles	15'678	16'659	-981	-6%
Total Actifs immobilisés	21'025	21'523	-498	-2%
Total Actifs immobilisés inaliénables	21'073	15'016	6'057	40%
TOTAL DES ACTIFS	51'457	46'421	5'036	11%
PASSIFS				
Total Engagements à court terme	3'933	4'193	-259	-6%
Total Dettes à long terme portant intérêt	9'589	8'714	875	10%
Total Autres dettes à long terme	789	798	-9	-2%
Total Provisions à long terme et postes analogues prévus par la loi	6'282	5'560	723	13%
Total Engagements à long terme	16'659	15'071	1'588	11%
Total Capital des fonds	27'104	22'284	4'820	22%
Capital de l'organisation				
Total Réserves de réévaluation	0	1'358	-1'358	-100%
Total Capital libre généré	2'384	972	-1'412	145%
Total Capital lié (désigné) généré	1'327	2'490	-1'162	-47%
Total Résultat de l'exercice précédent	0.00	55	-55	-100%
Total Capital de l'organisation	3'711	4'873	-1'162	-24%
Passifs avant le bénéfice net	51'408	46'421	4'987	11%
Bénéfice réel	49	0	49	100%
RÉSULTAT FINAL	51'457	46'421	5'036	11%

FINANCES

COMPTES ET RÉSULTATS DE L'EPG

En milliers de francs

COMPTES ORDINAIRES (EN MILLIERS DE FRANCS)

	REVENUS 2017-2018	CHARGES 2017-2018	COMPTES 2017-2018	COMPTES 2016-2017	DIFF.	DIFF EN %
COMPTES ORDINAIRES						
Contribution ecclésiastique et dons	8'134	-383	7'751	8040	-289	-4%
Legs	287	-28	259	814	-556	-68%
Revenus de Mission (prestations)	787	-2	784	725	59	8%
Actes ecclésiastiques	113	-2	111	83	28	33%
Contributions solidaires	607	0	607	570	37	7%
Prestations de services	67	0	67	73	-6	-8%
Ministères régionaux						
Ministères régionaux	436	-3'833	-3'397	-3'858	461	12%
Ministères de services	1'118	-2'646	-1'528	-1'552	24	2%
Ministères transversaux	206	-634	-428	-406	-22	-5%
Autres ministères	100	-247	-147	-147	0	0%
Immobilier servant la Mission	484	-1'154	-670	-489	-182	-37%
Journaux et publications	229	-206	24	-56	80	142%
Formation des collaborateurs	21	-142	-122	-107	-15	-14%
Salaires fiduciaires	1'076	-1'075	1	-1	1	199%
Ressources Humaines	1'085	-1'305	-220	-151	-69	-45%
Administration centrale	1'110	-2'657	-1'547	-1'395	-152	-11%
Administration centrale excl. salaires fiduciaires	34	-1'582	-1'548	-1'394	-153	-11%
Subventions et dotations	23	-907	-884	-1'010	126	12%
Communication	0	-181	-181	-178	-3	-2%
Organes	23	-265	-242	-222	-19	-9%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	12'959	-13'286	-327	160	-487	-304%
COMPTES ORDINAIRES HORS MISSION						
Immobilier de rendement	1'888	-1'310	578	550	27	5%
Titres - rendement	647	-320	327	361	-33	-9%
TOTAL DES COMPTES HORS MISSION	2'535	-1'630	905	911	-6	-1%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15'494	-14'916	578	1'071	-493	-46%
COMPTES EXTRAORDINAIRES						
Legs extraordinaires	4'104	0	4'104	0	4'014	100%
Dons extraordinaires de personnes morales	0	0	0	50	-50	-100%
Réserves immobilières	822	0	822	0	822	100%
Ventes immobilières	162	0	162	50	112	225%
Fonds affectés	1'579	-5'957	-4'378	9	-4'387	NA
Charges et revenus extraordinaires	51	-1'200	-1'149	-1'216	67	6%
TOTAL DES COMPTES EXTRAORDINAIRES	6'629	-7'157	-528	-1'016	488	48%
RÉSULTAT FINAL	22'123	-22'074	49	55	-5	-9%

FINANCES

COMPTES ET RÉSULTATS DE L'EPG

En milliers de francs

COMPTES PAR NATURE (EN MILLIERS DE FRANCS)

COMPTES PAR NATURE	COMPTES 2017-2018	COMPTES 2016-2017	DIFF.	DIFF EN %
Revenus	11'293	11'946	-653	-5%
Revenus des dons & fonds affectés	169	238	-69	-29%
Revenus des dons & fonds libres	8'723	9'548	-825	-9%
Revenus des ventes	265	283	-18	-6%
Revenus des prestations	2'101	1'802	299	17%
Revenus des locaux de Mission	100	140	-40	-29%
Déductions sur ventes	-65	-65	0	0%
Variations de stocks	-1	0	-1	NA
Charges directes de mission	-837	-952	115	-12%
Frais de collectes de fonds	-200	-187	-13	7%
Achats de marchandises	-160	-218	58	-27%
Frais d'animations et de support à la Mission	-309	-325	16	-5%
Support à la Mission	-168	-222	54	-24%
RÉSULTAT BRUT DE MISSION	10'456	10'993	-537	-5%
Charges de personnel	-10'013	-9'815	-198	2%
Charges de personnel excl. salaires fiduciaires	-8'941	-9'031	90	-1%
Autres charges de mission, amortissements et corr. de valeur, résultats op. financières	-2'534	-2'364	-170	7%
Charges des immeubles servant la Mission	-768	-349	-419	120%
Charges de véhicules et de transport	-6	-3	-3	100%
Assurances-choses, droits, taxes, autorisations	-119	-204	85	-42%
Charges d'administration et d'informatique	-482	-602	120	-20%
Charges de communication et publicité	-40	-63	23	-37%
Autres charges de Mission	-956	-1'087	131	-12%
Amortissements & corrections de la valeur des immobilisations corporelles	-124	-30	-94	313%
Résultat des opérations financières courantes	-39	-26	-13	50%
RESULTAT NET AVANT HORS MISSION ET EXC.	-2'091	-1'186	-905	-76%
Résultats des activités hors mission	1'246	2'046	-800	-39%
Fluctuations de cours	-10	901	-911	
Résultats des activités hors mission excl. fluctuations de cours	1'256	1'145	111	10%
Résultat des placements financiers (titres)	382	1'285	-903	-70%
Résultats d'immeubles de rendement	964	812	152	19%
Amortissements et corr.s de la valeur des activ. hors mission	-100	-50	-50	100%
RÉSULTAT NET AVANT EXTRAORDINAIRES	-845	861	-1'706	-198%
RÉSULTAT NET AVANT EXTR. EXCL. FLUCT. DE COURS	-835	-40	-795	NA
Produits et charges exc. uniques ou hors per.	5'714	315	5'399	NA
Produits exceptionnels	6'888	1'384	5'504	398%
Charges exceptionnelles	-1'229	-1'200	-29	2%
Produits hors période	56	131	-75	-57%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT VARIATION DES FONDS	4'869	1'176	3'693	314%
Variation des fonds affectés	-4'820	-1'122	-3'698	330%
Attribution des fonds affectés	-6'230	-2'215	-4'015	181%
Utilisation des fonds affectés	1'410	1'093	317	29%
RESULTAT FINAL	49	55	-5	-9%

ANNEXE AUX COMPTES

2017-2018

PRÉSENTATION DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte de résultat **par nature** présente une vue globale de l'EPG, selon le plan comptable RPC 21. Cette présentation fait apparaître un ensemble de résultats intermédiaires. À noter :

- Le résultat net de mission avant hors mission et extraordinaire qui reflète la capacité d'autofinancement des activités de pure mission ;
- Le résultat net avant activités extraordinaires qui reflète la capacité d'autofinancement de l'organisation en intégrant les contributions des titres et immobilier de rendement ;
- Le résultat avant les dissolutions/attributions de fonds qui inclut les contributions et charges extraordinaires ;

- Le résultat final après les opérations sur fonds.

De plus, les états financiers présentent un compte de résultat **par fonction**. Ce rapport est structuré en trois parties. La première regroupe les opérations ayant une relation directe avec la mission de l'Eglise. La deuxième regroupe les activités hors mission, qui valorisent la fortune de l'EPG, c'est-à-dire les opérations sur titres et l'immobilier de rendement. La troisième regroupe des opérations exceptionnelles, telles des ventes immobilières, des dons très importants et non récurrents, ou des legs d'un montant exceptionnel, par exemple de nature immobilière. Dans cette présentation, les opérations sur fonds sont distribuées en fonction des activités de mission.

STRUCTURE JURIDIQUE ET BUT DE L'EGLISE PROTESTANTE DE GENÈVE (EPG)

L'EPG est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil. Elle est régie par une constitution et des règlements (dernière version du 3 octobre 2012). Les paroisses sont des entités juridiques séparées, dont les comptes ne sont pas inclus dans la comptabilité de l'EPG.

Son but est le suivant : « L'EPG a pour but de satisfaire aux besoins religieux de la population protestante du canton de Genève, de défendre et de répandre les

principes de la Réforme. Elle poursuit l'accomplissement de son œuvre par le concours actif de tous ses membres, par le ministère de ses pasteurs, par l'enseignement religieux, le culte public, les cérémonies religieuses et par tous les moyens appropriés. Elle célèbre les sacrements du baptême et de la sainte Cène. Elle s'associe à la célébration des grands événements de l'histoire du canton et de la Confédération. »

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Le nombre d'employés (nombre d'équivalents plein temps) a évolué de la manière suivante :

	31.03.2018	31.03.2017	DIFFÉRENCE
Ministres, diacres et stagiaires	46.95	49.6	-2.7
Laïcs et administratifs	18.24	16.8	1.5
Total	65.19	66.4	-1.2

Sur la ligne « ministres », les chargés de ministère sont aussi inclus.

Ces chiffres incluent les collaborateurs dont le salaire est refacturé à d'autres organismes : 0.75 EPT pour les ministres et 0.50 EPT pour les administratifs.

Ces chiffres n'incluent pas les retraités qui font des dépannages, les artistes et musiciens payés à la prestation. Les retraités au 31.03.2018 correspondaient à 1.76 EPT.

SALAIRES

Les traitements, y compris les charges sociales, ont évolué de la manière suivante :

TRAITEMENTS EN FRANCS	2017/18	2016/17	DIFFÉRENCE	EN %
Salaires	7'068'374	7'219'466	-151'092	-2.09%
Charges sociales	1'598'131	1'618'921	-20'790	-1.28%
Total employés EPG	8'666'505	8'838'387	-171'882	-1.94%
Prestation de tiers / temporaires	116'128	107'073	9'055	8.46%
Autres charges de personnel	158'755	85'506	73'249	85.67%
Total charges de personnel	8'941'388	9'030'966	-89'578	-0.99%
Traitements en fiduciaire	1'072'006	783'927	288'079	36.75%
TOTAL INCL. TRAITEMENTS EN FIDUCIAIRE	10'013'394	9'814'893	198'501	2.02%

A noter que les comptes montrent les salaires administrés à titre fiduciaire pour les divers lieux d'Eglise, en ligne avec les normes comptables.

Les traitements 2017-18 incluent aussi des salaires refacturés pour un montant de 159'510 Frs, contre 160'423 Frs en 2016-17.

RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les revenus sont reconnus de manière conservatrice.

1. Les revenus de dons sont reconnus au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise. Un don peut être reconnu plus en amont dans le cas d'un engagement écrit.

2. Les legs sont reconnus au moment de la date de réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.

3. Les revenus de ventes immobilières sont reconnus au moment de la réception des fonds sur les comptes de l'Eglise.

ATTESTATIONS FISCALES

Les attestations fiscales sont en principe produites annuellement en février, pour les dons reçus l'année

calendaire précédente. La date valeur du don fait référence.

LEGS

Les revenus de legs sont reconnus dans les revenus de mission, sauf s'ils sont inaliénables ou s'ils sont non monétaires/peu liquides, comme par exemple le legs d'une maison. Les legs de très grande importance, même liquides, peuvent être comptabilisés en extraordinaires.

En 2017-18, les legs extraordinaires sont importants, 4'013'263.12 Frs, et sont le produit de quatre legs. L'un est inaliénable pour un montant de 2'405'132.68 Frs. Un fonds est constitué à cet égard.

PRINCIPES D'AMORTISSEMENT

MOBILIER

Les achats mobiliers sont activés et amortis selon la règle suivante :

Ordinateurs de bureaux : 3 ans ; mobilier : 3 ans ; imprimantes : 2 ans.

Les serveurs sont amortis sur 5 ans, ce qui équivaut à la durée du contrat de maintenance.

énergétiques

15 ans : Remplacement fenêtres, réfection façade, réfection toiture, mobilier cuisine

20 ans : Isolation, travaux canalisation, remplacement chaudière, remplacement brûleur, revêtement carrelage

25 ans : Grands travaux

IMMOBILIER

Les activations immobilières sont amorties selon la règle suivante mise en place avec l'architecte :

5 ans : Entretien parquet, appareils ménagers

10 ans : Peinture, restauration enduit des murs, installation électrique, installation sanitaire, travaux

Concernant les travaux de rénovation très importants, augmentant de manière sensible la valeur du bien, les dépenses pour développer un projet immobilier jusqu'à son autorisation en force sont passées de manière prudente en charges dites de développement. En revanche, les coûts de construction sont comptabilisés comme « travaux en cours » dans l'actif du bilan. A la fin des travaux, une partie des travaux d'entretien plutôt courant n'augmentant pas de manière sensible la valeur du bâtiment, est passée en charges courantes et impacte le compte de résultat l'année où le projet est terminé; l'autre partie est activée en augmentation de la valeur de l'immeuble, pour être amortie dans le temps. Ce montant est amorti à raison de 1.5% par an, dès l'année qui suit la fin des travaux.

En lien avec la valorisation de la maison Mallet, l'EPG est en outre engagée pour un montant de 1'050'000 Frs

lié à l'entretien et la rénovation du 1^{er} étage.

Ce montant sera comptabilisé dans « travaux en cours » et viendra ensuite, à la fin des travaux, en augmentation de la valeur de l'immeuble. Ce montant sera alors amorti sur une durée de 15 ans.

En 2017-18, un montant de travaux en cours pour une valeur de 1'618'634 Frs a été activé. Ce montant est lié aux travaux de rénovation de la villa à Miremont, du presbytère de Chêne-Bougeries, du Centre Protestant de la Jonction et d'un appartement à Versoix, travaux qui ont tous été terminés pendant l'année. La somme des travaux en cours au 31.03.2018 est de 128'328 Frs. Elle était de 1'628'132 Frs au 31.03.2017.

A noter qu'une partie des travaux de mise à niveau du Centre Protestant de la Jonction ont été passés en charges immobilières ordinaires. Une provision d'un montant de 340'000 Frs a été dissoute pour neutraliser ce coût.

EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS EN FRANCS	2017/18	2016/17	DIFFÉRENCE	EN %
Valeurs mobilières-titres	25'000	25'000	0	0.00%
Immobilier de Mission	91'548	80'106	11'442	14.28%
Immobilier de rendement	100'019	50'245	49'774	99.06%
Informatique	7'507	5'354	2'153	40.20%
TOTAL	224'074	160'705	63'369	39.43%

REVENUS SUR FONDS INALIÉNABLES ET AFFECTÉS

Chaque année, l'EPG rétribue les fonds qui proviennent de revenus testamentaires. Sur la base des résultats sur titres de 2017, il a été décidé d'allouer un intérêt de 1% sur ces fonds. Les fonds n'avaient pas été rétribués en 2016-17.

Pour améliorer la transparence des comptes et dans l'optique d'appliquer les normes suisses GAAP RPC 21, l'EPG publie un tableau montrant l'ensemble des divers fonds et leur fluctuation de valeur pendant

l'exercice. *Voir le tableau des fonds.*

La réserve pour fluctuation de cours d'une valeur de 2'040'554.62 Frs au 31.03.2017 a été reclassée dans un fonds du même nom dans le bilan d'ouverture. De même, l'aide aux pasteurs d'un montant de 75'964.45 Frs a été reclassée dans un fonds du même nom au bilan d'ouverture. Ce dernier fonds est alimenté par les intérêts du Fonds Sautter.

EVALUATION DES TITRES

Les titres apparaissent au bilan à la valeur du marché au 31.03.2018. Les prises de valeur en capital sont compensées par des provisions pour pertes sur titres. Les pertes de valeur en capital sont compensées par une dissolution de provisions. Pendant l'exercice 2017-18, les titres ont globalement perdu 9'886.77 Frs de valeur, perte compensée par une dissolution de provisions. En 2016-17, l'augmentation de valeur avait été de 900'874.37 Frs compensée par une augmentation de provisions.

Les titres en monnaies étrangères ont été réévalués selon les cours de change utilisés au 31.03.2018 :

1	EUR	1.17477
1	USD	0.9536
1	GBP	1.33812
1	JPY	0.00898
1	NOK	0.12153

Des réserves pour pertes sur titres d'une valeur d'au moins 13% du portefeuille sont souhaitées pour être à même de subir un krach boursier sans perte comptable qui affecterait négativement les résultats de l'Eglise. Cette limite a été respectée au 31.03.2018 et au 31.03.2017.

Pour les titres qui ne sont pas cotés en bourse (Maison de la Réformation, Salle Centrale de la Madeleine), la valeur de l'estimation fiscale après abattement est utilisée.

IMMOBILIER DE MISSION

L'immobilier de mission comprend les temples et chapelles en activité, les espaces paroissiaux, ainsi que les logements de ministres où un loyer préférentiel est encore appliqué. Les autres logements sont inclus dans l'immobilier de rendement.

L'immobilier de mission comprend des biens tombant

IMMOBILIER DE RENDEMENT

Par souci de simplification, l'immobilier de rendement est comptabilisé sur une période année calendaire, en rapportant les divers comptes de régies qui bouclent au 31.12.

Les revenus et charges qui ne transitent pas par les régies mais qui sont gérés directement par l'EPG sont eux comptabilisés sur une période année comptable.

Il en résulte un léger décalage, justifié par la simplification apportée par l'utilisation des décomptes standards de régies au 31.12.

L'immobilier de rendement est un axe financier stratégique de l'Eglise dans le cadre du plan de redressement.

CAISSE DE PRÉVOYANCE

La Caisse de prévoyance des Eglises et associations protestantes de Genève (CPEAG) à laquelle les employés actifs et retraités de l'EPG sont affiliés couvre aussi quelques associations religieuses ou sociales avec chacune un minimum de 10 affiliés. Néanmoins, l'EPG est de loin l'employeur principal.

La Caisse de prévoyance est passée en primauté de cotisations au 1er juillet 2013. L'EPG s'est engagée à recapitaliser la caisse qui souffrait d'un grave déficit de couverture dans un délai de 5 ans. L'effort financier s'élève à un montant total de 8'719'100 Frs. Durant l'exercice écoulé, l'EPG n'a rien versé (1'500'000.00 Frs en 2016-17). Du 01.07.2013 au 31.03.2017, l'EPG a déjà versé 7'854'215.00 Frs et est donc encore engagée pour 864'885.00 Frs ; ce dernier montant apparaît comme une dette au passif du bilan au 31.03.2018. Cette dette est pour 500'000.00 Frs à court terme payable dans les 12 mois qui viennent, le solde à long terme. La Caisse de prévoyance a prélevé sur ces montants versés l'équivalent de la contribution d'assainissement employeur (5%).

Le degré de couverture de la Caisse au 31.12.2017 est de 100.6% (87.6% au 31.12.2016). L'amélioration du degré de couverture est due à deux facteurs :

La provision de risques pour fluctuation de cours a été transformée en un fonds. Ce fonds pour fluctuation de cours couvre les risques de deux portefeuilles de titres ; ces portefeuilles de titres représentent les équivalents « actifs » de tous les fonds qui ne sont pas couverts par des portefeuilles spécifiques.

sous la loi d'avant 1907 et d'autres biens qui n'y sont pas soumis.

En 2017-18, un fonds de rénovation pour l'immobilier de mission a été constitué. Le fonds a été doté du montant de 822'176.63 Frs, via la dissolution d'une provision à long terme pour travaux immobiliers.

Le tableau immobilier de rendement présente un compte de fonctionnement de ce secteur, avec l'évolution des revenus locatifs, des divers types de charges (courantes, d'entretien, financières, etc.) pour dégager une marge opérationnelle et une marge nette incluant les frais de développement.

L'immobilier de rendement comprend des biens tombant sous la loi d'avant 1907 et d'autres biens qui n'y sont pas soumis.

Un fonds de rénovation pour l'immobilier de rendement a été créé en 2017-18. Une dotation de 100'000 Frs lui a été attribué.

la bonne performance des titres de la Caisse et la renonciation par l'EPG aux montants versés sans renonciation jusqu'à l'an dernier. Le montant de la renonciation a été de 6'537'341 Frs. Ceci a permis de revenir à 100% dans le cadre du délai de 10 ans donné par l'autorité de surveillance.

L'EPG s'est aussi engagée à soutenir les employés de plus de 50 ans au 1er juillet 2013 à travers un plan d'accompagnement, qui réduit la perte de rente de ces employés, perte liée au passage de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations. Une provision pour les montants encore à verser chaque année est au passif du bilan pour un montant de 3'660'306.00 Frs au 31.03.2018. Cette provision était de 4'118'108.00 Frs au 31.03.2017.

En vue de la restructuration prochaine de la Caisse de pension et de la garantie à apporter à la Caisse des rentiers qui subsistera, l'EPG a passé une provision dans ces comptes de 2017-18 de 1'200'000 Frs. Cette provision se monte au 31.03.2018 à 2'380'479.45 Frs.

Au 31.03.2018, l'EPG doit 276'552.00 Frs à la Caisse de prévoyance concernant les cotisations ordinaires.

PROVISIONS

L'évolution des provisions est la suivante :

PROVISIONS	31.03.2018	31.03.2017	DIFFÉRENCE	EN %
À court terme	501'114.00	580'764.46	-79'650	-13.71%
À long terme				
Fds de pension - accompagnement	3'660'306.00	4'118'108.00	-457'802	-11.12%
Fds de pension - autres ministères	241'470.85	241'470.85	0	0.00%
Restructuration caisse de retraite	2'380'479.45	1'200'000.00	1'180'479	98.37%
Total provisions à long terme	6'282'256.30	5'559'578.85	722'677	13.00%

La provision fonds de pension – accompagnement couvre les frais estimés du plan de soutien.

En 2016-17, une provision supplémentaire d'un montant de 1'200'000.00 Frs a été introduite, concernant la probable restructuration de la Caisse de prévoyance qui entraînera des frais conséquents pour l'employeur. Le Consistoire s'est prononcé positivement sur cette restructuration dans sa cession de mars 2018. La provision est donc maintenue.

Cette provision s'ajoute à la dette de 864'885.00 Frs qui est liée à l'engagement de recapitalisation de 2013 (voir page précédente).

A noter : la provision de risque de fluctuation de cours est reclassée sous fonds car elle est afférente à un ensemble de fonds.

NANTISSEMENT

Deux portefeuilles de titres d'une valeur de 3'619'566.80 Frs sont nantis au 31.03.2018 pour bénéficier d'une ligne de crédit temporaire si nécessaire. La valeur de ces portefeuilles nantis au 31.02.2017 était de 3'293'051.76 Frs.

CONSULTANTS

Les charges des consultants responsables de projets n'émargent pas au budget ordinaire de l'EPG car, par un contrat tripartite, elles sont couvertes par les dons de sponsors. Le montant de ces versements en 2017-18 était de 35'000 Frs. En 2016-17, ce montant était de 113'930.66 Frs.

TERRE NOUVELLE

La comptabilité de Terre Nouvelle a été intégrée dans les comptes de l'EPG pour la première fois en 2016-17. Il s'agit en fait d'une activité fiduciaire faite pour le compte d'organisations d'entraides telles Pain pour le Prochain, EPER, DM, etc. Les montants reçus sont redistribués le mois suivant. En 2017-18, le montant redistribué est de 212'536.65 Frs. En 2016-17, le montant redistribué était de 236'510.65 Frs.

CRÉANCES

Pour connaître le montant des créances, il faut soustraire du total des créances de 2'574'498.09 Frs les versements qui n'ont pas encore été alloués au moment de la clôture, soit -280'740.23 Frs. Les créances nettes sont donc de 2'293'757.86 Frs.

CAPITAL

La réserve de réévaluation d'immeubles diminue de 1'357'673.15 Frs pendant l'exercice et tombe à zéro.

	31.03.2018	31.03.2017	FLUCTUATION
Réserves de réévaluation d'immeubles	0.00	-1'357'673.15	-1'357'673.15

Cette réserve avait été constituée en 2013 pour accompagner les décisions liées à la caisse de prévoyance, afin de maintenir des fonds propres positifs. Il avait été aussi décidé de passer les éventuels bénéfices immobiliers liés à des ventes d'immeubles directement contre cette réserve.

En 2017-18, l'EPG a finalisé l'accord concernant la participation au bénéfice de la vente de Malagnou.

Une partie du bénéfice, soit 1'357'673.15 Frs, a été passée contre la réserve de réévaluation. Le solde, soit 162'326.85 Frs, passe en revenus extraordinaires. En 2016-17, l'EPG avait reçu le solde de la vente du presbytère de Vésenaz pour un montant de 1'950'700 Frs. L'EPG avait aussi reçu en 2016-17 une indemnité des CFF pour une expropriation partielle (parcelle des Cornillons) de 117'856 Frs.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le rapport des flux de trésorerie est un nouveau rapport montrant les flux de trésorerie et reflétant la manière de financer diverses opérations. Il s'agit d'un

rapport complémentaire exigé par la norme RPC 21, utile, sachant que la trésorerie reste une difficulté constante pour l'EPG.

FINANCES**COMPTES ET RÉSULTATS DE L'EPG**

En milliers de francs

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (EN MILLIERS DE FRANCS)

COMPTES
2017/2018

ACTIVITE DE L'EXPLOITATION

Bénéfice	49
Mouvement de fonds	4'820
Fluctuation de cours	-10
Amortissements	224
Provisions	1'200
Transitoires	-170
Fournisseurs et dettes à court terme	-27
Débiteurs	248
Réserves	-1'162
Flux de fonds - exploitation	5'172

ACTIVITE D'INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	-1'619
Titres	-2'789
Fonds spéciaux	-3'133
Flux de fonds - investissement	-7'541

ACTIVITE DE FINANCEMENT

Dettes sans intérêt	-197
Dettes portant intérêt	1'190
Flux de fonds - financement	993

AUGMENTATION / (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE**-1'375****SITUATION DES LIQUIDITES**

Disponibilités au 01.04.2017	7'790
Disponibilités au 31.03.2018	6'415

VARIATION DES DISPONIBILITÉS**-1'375**

ACTIVITÉS HORS BILAN

COMPTES RETRAITÉS

Il y a trois comptes au bénéfice de trois retraités dont le montant total est de 15'089.98 Frs ; nous n'arrivons pas à retrouver la trace des bénéficiaires, malgré bien des efforts.

LES ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'existe pas d'événement postérieur à la date du bilan qui ait un potentiel impact sur les comptes au 31.03.2018.

POUR PLUS
D'INFORMATIONS

EPG.CH

/QUI-SOMMES-NOUS/NOTRE-ORGANISATION/
FINANCES/COMPTES-EPG/



Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des Swiss GAAP RPC et de la Swiss GAAP RPC 21 ainsi qu'aux dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art. 957 à 963b en vigueur le 1^{er} janvier 2013).

L'Eglise protestante
ne reçoit aucune aide de l'Etat.

Elle paie chaque mois le salaire de ses pasteur-e-s et diacres.
Nous avons besoin d'une trésorerie qui nous permette de faire face à ces
charges récurrentes. C'est pourquoi la régularité
des dons est si essentielle !

En faisant des dons réguliers :

- Vous soulagez la trésorerie de l'Eglise !
- Vous soulagez également votre budget en échelonnant votre don sur l'année.
- Vous contribuez à pérenniser notre mission.

Comment faire des dons régulièrement ?

En demandant des bulletins de versement nominatifs à Valérie Julia, responsable du registre, par téléphone au 022 552 42 15 ou par e-mail à valerie.julia@protestant.ch.
Vous serez ainsi en mesure de procéder à votre don en mensualités.

Vous avez la possibilité de faire un ordre permanent auprès de votre banque ou par e-banking sur notre IBAN CH 93 0900 0000 1200 0241 0 (Postfinance).

L'ordre permanent est idéal pour les paiements périodiques : vous choisissez la périodicité et vous pouvez modifier ou révoquer l'ordre en tout temps.

Enfin, si vous recevez les bulletins de versement de l'Administration fiscale cantonale, assurez-vous de payer chaque mois votre contribution ecclésiastique volontaire.

En vous engageant avec l'Eglise, vous vous engagez auprès de la population genevoise.
Chaque don compte et permet à une famille,
un couple, une personne seule d'avoir accès au corps pastoral et
à une communauté vivante.

**La force de notre Eglise est sa disponibilité,
et votre générosité en est la garantie !
Un grand merci d'avance !**

